



Introduction

A partir de
€ 216

Une assistance médicale complète qui protège toute l'année l'ensemble de vos séjours à l'étranger. Elle comprend l'organisation et la prise en charge des soins, le remboursement des frais médicaux, le rapatriement, la prise en charge des accompagnants et la reconnexion avec vos proches restés en Belgique. Cette assistance médicale est complétée d'une assurance annulation annuelle NoGo qui protège votre budget voyages de toute une année et comprend même le remboursement des jours dont vous ne profitez pas en cas de rapatriement.

Principales garanties



Assistance à la personne victime d'une maladie ou d'un accident

Nous vous couvrons 24 h sur 24, 365 jours par an. Un seul numéro de téléphone à former partout dans le monde, pour joindre un responsable Europ Assistance en Belgique qui se chargera personnellement de l'organisation de votre assistance, partout dans le monde.

- Nous prenons en charge l'organisation des secours et nous vous remboursons les frais médicaux payés à l'étranger jusqu'à € 250 000.
- Nous rapatrions la personne accidentée ou malade avec un accompagnant de son choix.
- Un médecin urgentiste est présent 24h/24 sur notre plateau d'assistance. En cas de besoin, nous envoyons un médecin sur place.
- Si vous êtes la seule personne à pouvoir conduire votre véhicule, nous envoyons un chauffeur de remplacement pour le ramener en Belgique.
- Perdu ou accidenté sur les pistes de ski ? Nous prenons en charge les frais de sauvetage.
- Nous couvrons vos séjours d'une durée allant jusqu'à 3 mois consécutifs (prolongation possible).
- En cas d'hospitalisation en Belgique : nous intervenons dans les frais d'aide familiale et de garde d'enfant.



Prise en charge des accompagnants

Un accident ou une maladie peut avoir des conséquences directes pour les personnes qui vous accompagnent.

- Nous organisons et prenons en charge le retour des autres assurés.
- Si vous ne pouvez garder vos enfants auprès de vous, nous organisons et prenons en charge leur retour en Belgique avec un accompagnant.
- Nous organisons le retour en Belgique des animaux de compagnie qui vous accompagnaient.



Reconnexion avec vos proches restés en Belgique

- Si un de vos proches resté en Belgique doit être hospitalisé ou décède, nous organisons et prenons en charge votre retour anticipé.
- Vous devez être hospitalisé à l'étranger pour une durée présumée de plus de 5 jours ? Nous organisons et prenons en charge l'envoi d'un proche depuis de la Belgique (frais de voyage, hôtel, frais de déplacement).
- Si votre enfant, à l'étranger, doit être hospitalisé, nous organisons et prenons en charge le transport des deux parents pour se rendre à son chevet.



Assistance à votre domicile en Belgique

- Si votre domicile en Belgique est gravement endommagé lorsque vous êtes à l'étranger, nous organisons et prenons en charge votre transport aller-retour.
- Votre domicile est inhabitable à la suite d'un sinistre grave ? Nous vous assistons pour vous reloger, surveiller votre domicile et transporter votre mobilier.
- Votre porte est endommagée ou vous avez perdu vos clés ? Nous vous trouvons un serrurier et participons aux frais d'intervention de métiers en Belgique.



Assurance Annulation annuelle NoGo

- Nous couvrons tous vos séjours privés prévus et imprévus 365 jours par an dès € 150, quelle que soit la durée à l'étranger et à partir de 4 nuitées en Belgique.
- Nous couvrons tous les modes de réservation (internet, agences, téléphone, ...) et tous les assurés, même lorsqu'ils partent au même moment vers des destinations différentes.
- Voyage annulé ? Vous bénéficiez d'une couverture de € 2500 par personne et par voyage et jusqu'à € 12 500 par voyage pour l'ensemble des assurés.
- Vous êtes rapatrié dans le cadre d'une assistance ? Nous vous remboursons les jours dont vous n'avez pas pu profiter, le skipass et les leçons de ski le cas échéant et nous vous octroyons un supplément de 10% pour couvrir vos autres frais divers.
- NoGo a été élue meilleure assurance annulation de voyage pour l'étendue des imprévus couverts :
 - Problème de santé : vous ou un de vos proches jusqu'au 2e degré êtes victime d'une maladie, d'un accident, d'un décès, complications de la grossesse.
 - Évènements bouleversant votre quotidien : un licenciement économique, retrait de vos vacances par votre employeur suite à l'incapacité médicale de votre remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, des dégâts importants à votre domicile ou à votre véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident.
 - Circonstances plus exceptionnelles : votre visa est refusé, il est impossible de vous administrer les vaccins nécessaires.

Attention : Pour couvrir les voyages que vous avez déjà réservés, pensez à souscrire NoGo au moins 30 jours avant le départ.



Assistance logistique et administrative

A l'étranger, les conséquences d'un imprévu même petit sont toujours plus compliquées, coûteuses et peuvent se transformer en cauchemar.

- Bagages perdus ou volés ? Nous vous envoyons des effets de premières nécessité.
- Vous avez besoin d'argent dans le cadre d'une assistance à l'étranger ? Celui-ci est mis rapidement à votre disposition.
- Nous vous envoyons vos lunettes et les médicaments indispensables que vous ne trouvez pas sur place à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de perte ou vol de documents de voyage et de titre de transport à l'étranger.
- Dans le cadre d'une assistance, nous vous aidons si vous ne maîtrisez pas la langue du pays.



Informations et services au quotidien

- Nous pouvons vous aider à régler les détails pratiques de votre voyage en vous informant sur : les visas, les vaccins obligatoires, le climat, les moyens de transport, les précautions sanitaires, les attractions et événement culturels.
- Nous pouvons vous informer dans le domaine de la santé en Belgique sur les établis-sements hospitaliers, les services d'ambulance, les loueurs de matériel médical.
- En cas de décès en Belgique, nous pouvons vous informer sur les démarches à suivre et les différents services publics intervenants.

Souscrire ? Rendez-vous sur www.europ-assistance.be/produits ou chez votre intermédiaire en assurance.